

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

Ajournement de l'assemblée ordinaire du 09 mars 2020 dûment convoquée et tenue le 10 mars 2020 au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et les conseillers suivants :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2020**

RÉSOLUTION  
26-03-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 10 mars soit ouverte.

ADOPTÉE

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION  
27-03-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**ADOPTION DES MINUTES DU 10 FÉVRIER 2020**

RÉSOLUTION  
28-03-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 10 février 2020 avec corrections.

ADOPTÉE

**Payables de mars**

Rémunération des employés		3 332,95 \$
Rémunération des élus/Maire	486,92\$	486,92 \$
Conseillers	162,86\$	<u>977,16 \$</u>
		4 797,03 \$

Dépenses fournisseurs	9 378.86 \$
-----------------------	-------------

<b>Total des dépenses de mars</b>	<b>14 175.89 \$</b>
-----------------------------------	---------------------

**Revenus de février**

Taxes municipales	8 402.76 \$
Commandites spectacle	350.00 \$

<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>8 752.76 \$</u></b>
---------------------	---------------------------

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**ADOPTION DES PAYABLES DE MARS**

RÉSOLUTION  
29-03-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de mars au montant de **4 797.03 \$**, pour les salaires des élus et employés, **9 378.86 \$**, pour les fournisseurs et **8 752.76 \$**, pour les revenus de février, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

**Correspondance**

**4.0 ADHÉSION À LOISIR ET SPORT/RÉSOLUTION**

L'agente de développement informe le conseil municipal que pour avoir droit à un programme de subvention avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, pour nos activités d'hiver et d'été, nous devons devenir membre. Le coût de l'adhésion pour cette année est de 103.48 \$.

RÉSOLUTION  
30-03-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'accepter de payer les frais d'adhésion pour devenir membre de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**4.1 TAXES SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC/RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux en régie, c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'infrastructures, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral.

RÉSOLUTION  
31-03-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge et appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue Monsieur Sébastien Lemire et à la ministre fédérale de l'infrastructure, Madame Catherine McKenna.

ADOPTÉE

**4.2 SOUMISSIONS CALCIUM LIQUIDE/RÉSOLUTION**

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçus deux soumissions concernant le calcium liquide. La première de RM Entreprises au montant de 24 800 \$ avant taxes, la deuxième de Marcel Baril au montant de 27 187 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION  
32-03-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu de donner le contrat à RM Entreprises pour un montant de 24 800.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**4.3 SÉCURITÉ CIVILE/DEMANDE DE REGROUPEMENT AU NIVEAU DE LA MRC ABITIBI/RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** L'entrée en vigueur, le 9 novembre 2019, du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre oblige les municipalités du Québec à mettre en place les mesures nécessaires pour l'application du règlement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rochebaucourt a adopté un nouveau plan des mesures d'urgence afin de pouvoir répondre aux exigences du règlement et a conclu quelques ententes intermunicipales pour la fourniture de certains biens et services;

**ATTENDU QUE** lors de rencontres regroupant six directrices générales et une représentante de la MRC d'Abitibi, les échanges ont permis de conclure que la mise en place des mesures exigées par le règlement, la planification, l'organisation et la coordination des mesures d'urgence nécessitent des ressources matérielles et humaines dont les municipalités ne disposent pas;

**ATTENDU QUE** l'on a constaté que ni les directrices générales présentes, ni la représentante de la MRC de l'Abitibi n'ont de formation spécifique et approfondie en sécurité civile et se retrouvent démunies devant l'ampleur de tout ce qui peut entourer une situation d'urgence;

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt croit qu'il serait avantageux d'élaborer un seul plan des mesures d'urgence pour les municipalités intéressées et ainsi mettre en commun l'ensemble des ressources;

**ATTENDU QUE** l'élaboration du plan des mesures d'urgence commun, la mise en place des mesures minimales, l'inventaire des ressources territoriales devraient être exécutés par une personne ayant la formation et les acquis nécessaires en sécurité civile, en collaboration avec les municipalités intéressées;

RÉSOLUTION  
33-03-20

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu;

**QUE** la municipalité de Rochebaucourt communique avec toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi afin de connaître leur intérêt à travailler sur un projet de plan de mesures d'urgences commun;

**QUE** la MRC d'Abitibi soit également incluse dans la démarche, cette dernière ayant aussi à élaborer un plan des mesures d'urgences pour les T.N.O;

**QUE** chaque municipalité et la MRC d'Abitibi soient invitées à répondre avant le 20 mars 2020.

ADOPTÉE

#### 4.4 CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2020/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu une demande de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.

RÉSOLUTION  
34-03-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de remplir le formulaire d'inscription au programme de soutien et d'entreprendre des démarches pour éliminer nos herbes à poux présents sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### 4.5 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PPA)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rochebaucourt désire demander l'aide de sa députée Madame Suzanne Blais, concernant le Programme d'amélioration du réseau routier local (PPA);

**ATTENDU QUE** les travaux suivants doivent être faits pour améliorer notre réseau routier municipal et que ces travaux sont les suivants :

- Prolonger l'asphalte de 50 pieds de chaque côté du pont du rang 7-8 est et de la route 395 (rang 10 ouest) qui possède deux ponts, donc asphaltage de trois avant-pont au total pour un montant de 31 500.00\$;
- Refaire asphalte au coin de la route 397 et du Chemin Martin pour un montant de 16 000.00\$.

RÉSOLUTION  
35-03-20

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu de demander à Madame Suzanne Blais, par l'entremise du Programme d'aide à la voirie locale-Volet projets particuliers d'amélioration du réseau routier local, son aide financière pour avoir l'opportunité de faire les travaux cités ci-haut pour un montant total environnant les 48 000.00 \$.

ADOPTÉE

#### 4.6 PAUSE

Il n'y a eu aucune pause.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT**

**4.7        INFORMATIONS DES CONSEILLERS**

La conseillère Louise Morin informe le conseil que le Rang 5 et 6 ouest est beau même s'il y a du transport de bois.

La conseillère Valérie Roberge demande au conseil de penser à l'idée d'un méchoui pour la Saint-Jean Baptiste mais le conseil trouve l'idée trop dispendieuse.

La conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse demande combien de billets nous avons vendus pour le spectacle de Jean-Thomas Jobin.

La conseillère Christiane Blouin demande si on a reçu le permis de restauration.

**4.8        INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire informe le conseil qu'il a discuté avec Sébastien d'Astous concernant les ponts couverts. Une rencontre sera organisée pour en discuter lors de la séance du conseil du 14 avril.

**4.9        VARIA**

**Discussion projet ponts couverts**

Le maire a déjà discuté de la question des ponts couverts dans sa période d'information.

**4.10      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

---

Marc-Antoine Pelletier, maire

---

Nathalie Lyrette, sec, très